

EN RÉSUMÉ

VERS QUELS MÉTIERS ?

- Cultures marines (fonction de patron du navire, sans restriction)

PRÉ-REQUIS, DÉLAI D'ACCÈS

- Être titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité.
- Être titulaire du certificat de marin-ouvrier aux cultures marines, niveau 2
- Être titulaire de l'attestation de suivi de la formation sécurité en mer
- Être titulaire du certificat attestant la validation de l'enseignement médical
- Avoir 18 ans au moins le jour du dépôt de sa demande de certificat
- Autres équivalences de titre ou attestations, nous consulter

EXAMEN

- Épreuves écrites, orales et pratiques, en cours de formation et terminales
- Attestation d'acquisition du module CM3 (cultures marines 3)
- Certificat de patron de navire aux cultures marines de niveau 1, niveau de qualification 3, délivré par le Ministère de l'Environnement, par le biais de la Direction Interrégionale de la Mer
- Pas de possibilité de validation partielle
- RNCP : 26018 – Certif Info : 85018

UN TREMPLIN POUR...

- Exercer la fonction de patron à bord des navires armés aux cultures marines de longueur inférieure à 24 mètres pour les navires de charge, ou à 12 mètres pour les dragues conchylicoles
- Accéder au niveau supérieur (patron 2)

QUELQUES CHIFFRES (1)

- 100 % de réussite à l'examen en juin 2022 (7 reçus sur 7 présentés)
- 100 % de persévérance (2) en formation
- 6 mois après la formation :
 - 14 % en poursuite d'études
 - 86 % sur le marché de l'emploi dont :
 - 100 % en emploi

TARIFS (1)

- Formation 1 500 €, possibilité de prise en charge des frais de formation par l'OPCO, Pôle emploi et/ou l'entreprise. Pour plus de détails nous consulter.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP



Bâtiments aux normes d'accessibilités aux personnes à mobilité réduite.

Accessibilité à la formation : nous consulter pour étudier avec notre référente handicap, Christine BEGIN, la faisabilité selon le handicap



MFR_PLUS_CERTIFICAT_PATRON_DE_NAVIRE_NIV_1

SITE DE FORMATION

MFR CHALLANS
02 51 68 21 49
mfr.challans@mfr.asso.fr
www.mfrchallans.fr

CERTIFICAT DE PATRON DE NAVIRE AUX CULTURES MARINES DE NIVEAU 1

sur
107,50
heures

LA FORMATION EN MFR

Etablissement privé, associatif, en contrat avec l'Etat

Le cursus de formation est constitué de la formation menant à l'acquisition du module CM-3 (cultures marines 3)

OBJECTIFS ET CONTENUS DE LA FORMATION

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES :

- Conduire et manœuvrer un navire armé aux cultures marines.
- Maîtriser les connaissances et l'utilisation des outils et appareils pour la navigation aux cultures marines : coordonnées géographiques, carte marine 9999, compas magnétique, règles de barre, balisage, marées, appareils d'aide à la navigation, météorologie
- Préparer et exécuter une traversée dans le cadre de l'exploitation conchylicole
- Maîtriser le principe de fonctionnement des moteurs thermiques, réaliser leur entretien courant et identifier les principaux incidents
- Mettre en service et réaliser l'entretien courant des centrales et appareils hydrauliques
- Surveiller et entretenir les appareils de production et de stockage électrique.
- Rédiger de façon structurée un compte rendu d'incidents techniques
- Maîtriser les connaissances liées à la structure d'un navire et ses caractéristiques
- Maîtriser les connaissances liées au matériel réglementaire (drome de sauvetage) et au matériel de sécurité d'un navire armé aux cultures marines
- Maîtriser les connaissances liées à la stabilité
- Connaître la réglementation relative aux navires de cultures marines

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL :

- Navigation - Météorologie : 46 heures (dont 16 heures de pratique)
- Moteurs – Hydraulique : 40 heures (dont 20 heures de pratique)
- Construction – Sécurité – Stabilité : 12 heures
- Réglementation : 8 heures

MODALITES PEDAGOGIQUES (1)

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE



DURÉE

- Une session par an
- De mai à juin
- 107,50 heures en centre

RYTHME DE LA FORMATION



- Formation étalée sur 2 mois
- 16 jours en centre (dont 5 jours à la MFR des Sables d'Olonne)
- Sessions en centre sur les mortes eaux



STATUTS

- Scolaire Ministère Agriculture
- Apprentissage jusqu'à 30 ans (Prise en charge par les OPCO d'une partie des frais d'hébergement et de restauration)
- Contrat de professionnalisation
- Stagiaire de la formation continue adulte

MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

(1) Détails et mise à jour le site internet de la MFR ou par téléphone

(2) Pourcentage des jeunes et/ou des adultes ayant réalisé la totalité de l'année scolaire

(3) Les chiffres concernent la dernière année scolaire

Numéro siret : 786 390 211 000 13

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°52850105985 auprès de la préfecture de la région des Pays de la Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément